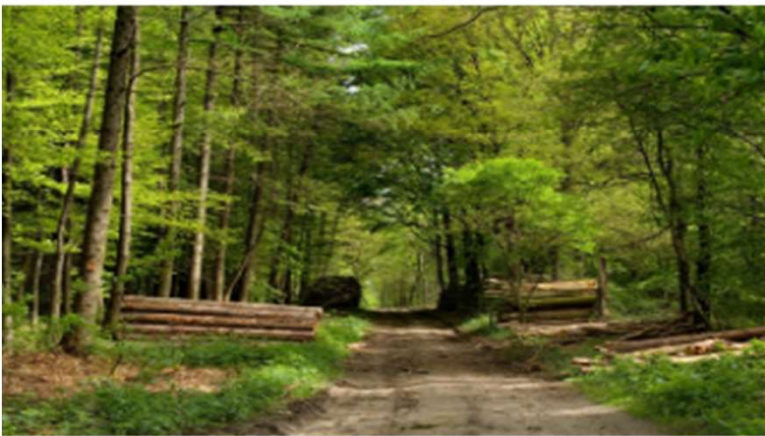




## Observatoire Territoires - Gibiers



Présentation de l'observatoire en Nouvelle Aquitaine



# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- **Article L425-4 du code de l'environnement** : L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code.
  - L112-1 du CF: « Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation »  
+ liste des intérêts généraux de la forêt
  - L121-1 à L121-5 du CF: définition de la politique forestière
  - L. 122-1 du CF : Elaboration du programme régional de la forêt et du bois

# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- **Article L113-2 du Code Forestier (CRFB + Comité paritaire sur l'équilibre forêt-gibier)** : Un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs est rattaché à la commission. Il établit, **en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée.** Il adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres et après consultation des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées. Si la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, le programme d'actions est élaboré et arrêté par le représentant de l'Etat dans la région.

# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- **Article D113-13 (Principe du comité paritaire)** : Le comité mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 113-2 est chargé **d'élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, après évaluation des dégâts de gibier réalisée en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage** mentionnée à l'article R. 421- 29 du code de l'environnement. Il exerce ses attributions dans le cadre des orientations fixées par la commission régionale de la forêt et du bois. Il est également chargé de lui faire toute proposition pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rend compte de son évolution. Il est composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs. Il est présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Il comprend, au maximum, vingt membres qui sont nommés par arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional. Leur mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- Composition du comité paritaire de Nouvelle Aquitaine
  - 7 représentants des chasseurs:
    - FRD
    - FDC 19 – 17 – 24 – 33 – 40 – 87
  - 7 représentants des forestiers
    - CNPF
    - ONF
    - URCOFOR
    - UCFE
    - SSSY – FRANSYLVA Limousin – Forestiers privés du Poitou Charente
  - 3 DDT(M) (unités en charge de la chasse) invitées pour leur qualité d'expert:
    - 19 – 33 – 86

# Equilibre forêt/gibier : remarques indispensables

- **Pas de solution miracle principalement à court terme**
- **Affaire de tous : chasseurs ET forestiers**
- Posture d'habitude aux conséquences du déséquilibre
- Problème de déséquilibre pas toujours identifié comme étant à l'origine du problème de régénération ... à l'inverse, parfois il a bon dos
- Difficultés à convaincre d'agir tant sur la chasse (augmentation des plans de chasse, répartition par catégorie de bracelet, diversification des pratiques) que sur les activités sylvicoles (télé-signallements, adaptation des itinéraires ....)
- Organisation de la chasse : morcèlement des propriétés, ACCA, ...
- Méconnaissance de l'éthologie des animaux par les forestiers pour mieux s'adapter

# Equilibre forêt/gibier : remarques indispensables

- Sur long terme : **s'approprier les techniques et les adapter aux territoires**
- Basées sur l'anticipation et la prévention -> 3 leviers identifiés :
  - **Augmenter la capacité d'accueil du milieu** : Adaptation de la sylviculture (connaître son territoire, prédisposition de certains massifs aux dégâts) et de l'aménagements des massifs (accès, ...) // Connaître le régime alimentaire des animaux
  - **En parallèle (ou au préalable en fonction de la densité de population), baisser les populations** : augmentation des plans de chasse // changement de perception de l'activité de la chasse
  - **Concentrer les efforts de prélèvement sur les zones en reconstitution** : communication des jeunes peuplements auprès des chasseurs
- Réflexion menée à l'échelle de la population du grand gibier / en aucun cas à l'échelle de la propriété
- Dialogue forestiers / chasseurs : INDISPENSABLE
- **SI HORS ACCA, S'ASSURER D'AVOIR UN BAIL DE CHASSE AVEC UNE SOCIETE DE CHASSE**

## Quelques freins identifiés au maintien ou au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique

- Objectivités des dégâts : Non remontées des dégâts
- Itinéraires sylvicoles peu ou pas adapter
- Opinion publique
- Pratiques de la chasse
  - Baisse des effectifs de chasseur
  - Manque de volonté
  - Surpopulation déjà en place
  - Enjeux sanglier qui dominant



# Des solutions existent encore faut-il vouloir les mettre en place !

- Côté chasseurs :

- Prendre connaissance des enjeux sylvicoles ... Apprendre à se connaître → Mettre en place des visites techniques notamment pour expliquer les enjeux liés à la régénération des parcelles
- Augmenter les plans de chasse
- Augmenter en efficacité / augmenter la qualité des tirs
- Simplifier les consignes de tir hors consignes de sécurité
- Simplifier les catégories de bracelet
- Diversifier les méthodes de chasse
- Mettre en place, sur une période de 4 à 5 ans, le tir privilégiant très majoritairement les femelles (50% < du plan de chasse)

# Des solutions existent encore faut-il vouloir les mettre en place !

- Côté forestiers :

- Prendre connaissance des enjeux cynégétiques .... Apprendre à se connaître → idéalement passer le permis
- Connaître l'éthologie des espèces pour mieux adapter la gestion des parcelles et des massifs
- Adapter les itinéraires sylvicoles : intensité des dégagements, méthodes de régénération, traitements
- Contribuer à la remontée d'information : télé-signalements, indices de changement écologique
- Communiquer les zones en renouvellement afin de concentrer l'effort de chasse sur ces zones
- Intégrer les bureaux des ACCA (même si non chasseur)
- Demander, auprès du préfet, l'intervention des lieutenants de louveterie

# Outils de suivi des dégâts : remarques préalables

- Ne règlera pas les problèmes
- Permet de dresser un état des lieux -> ne pas l'utiliser serait se priver d'une source de données
- Basés sur la volonté des acteurs à le faire fonctionner
- Outils d'échange / communication d'informations en toute transparence
- Données présentes : bases des discussions
  - Objectiver les données
  - Rester le plus factuel possible
- Nécessite une appropriation de l'outil
- Eviter de multiplier les observatoires / centraliser les données

# Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

3 outils majeurs au niveau national :

- Observatoire territoire gibier de Nouvelle Aquitaine
- Plateforme « Forêt – gibier » de la région Grand-Est (DRAAF GE / FRC GE)
- Plateforme nationale forêt – gibier de Fransylva et ses partenaires



# Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

## **Observatoire territoires gibiers de la Nouvelle Aquitaine:**

- Développée en concertation entre les forestiers et les chasseurs
- Financée par DRAAF
- Hébergée par le GIP ATGERI

## **Plateforme « forêt- gibier » de la région Grand-Est**

- Développée en concertation entre les forestiers et les chasseurs
- Financée par DRAAF Grand-Est + FRC Grand-Est
- Hébergée par l'IGN GE

## **Plateforme nationale forêt-gibier**

- Développée et financée par Fransylva et d'autres partenaires uniquement forestiers (CNPFF-ONF-CoFor-Experts-UCFF)
- Avec la participation de France Bois Forêt
- Hébergée par le GIP ATGERI
- Ne s'applique pas en Nouvelle Aquitaine et dans le Grand EST
- Flux de données entre l'observatoire NA et la plateforme

# Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

## 3 outils majeurs au niveau national :

### - Observatoire territoire gibier de Nouvelle Aquitaine

- Plateforme « Forêt – gibier » de la région Grand-Est (DRAAF GE / FRC GE)

- Plateforme nationale forêt – gibier de Fransylva et ses partenaires



# Observatoire Territoires-Gibiers

## Objectifs de l'outil

- Avoir un outil élaborer de façon partagée entre forestiers et chasseurs
  - Avoir une plateforme d'échanges et de partages des données
  - Améliorer les connaissances
  - Centraliser et partager les diagnostics notamment les dégâts
  - Améliorer la prise en compte des dégâts forestiers et chercher des solutions.
  - Identifier les zones pour prévenir ou réduire les problèmes des dégâts de cervidés.
- 
- Répondre à l'article L113-2 du code forestier pour « *établir en concertation avec les CDCFS,...le bilan des dégâts recensés au cours de l'année écoulée,...et établir un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées,...* ».

# Observatoire Territoires-Gibiers

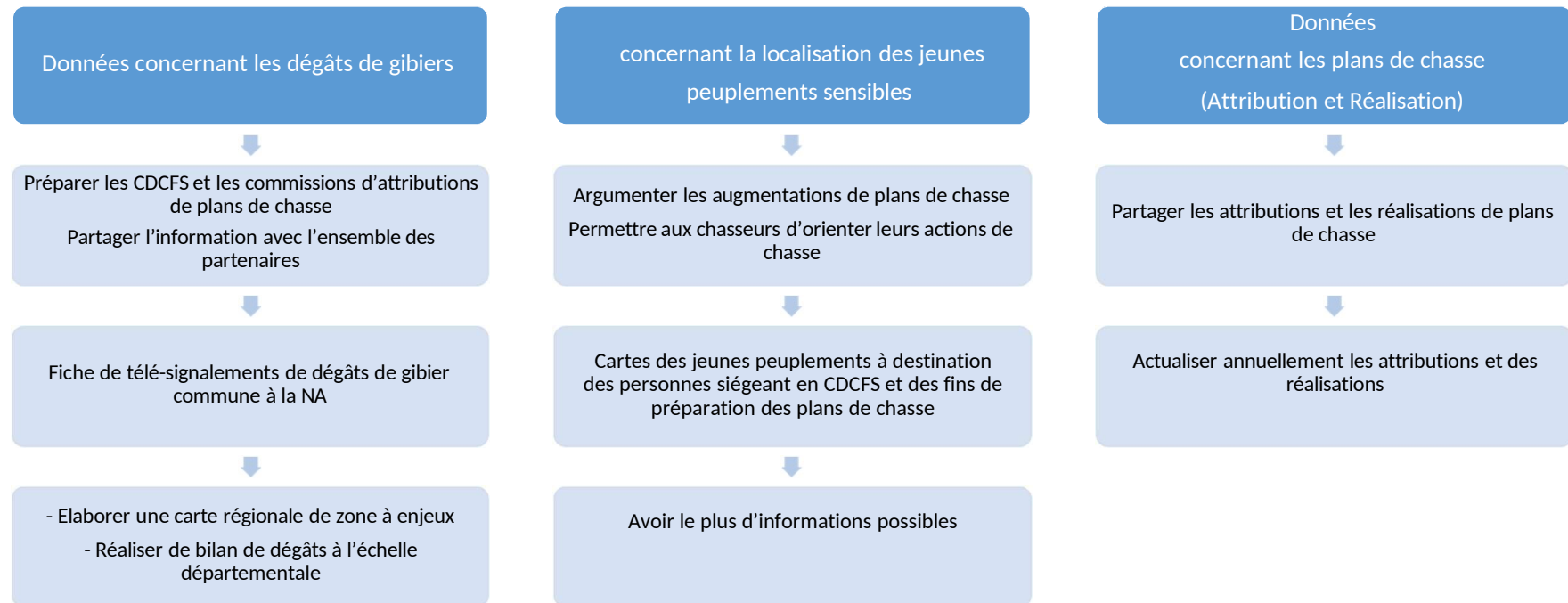
## Objectifs de la présentation

- Informer de l'existence de l'outil, de son contenu et de ces fonctionnalités
- **Faire en sorte que les acteurs locaux se l'approprient**
- Eviter la multiplication des observatoires / en avoir un unique qui doit impliquer tous les acteurs (forestiers, chasseurs, administrations, organismes de recherche,...).
- Améliorer le contenu par l'apport de synthèse sur les niveaux et l'évolution des populations des cervidés, les zones de sensibilité de la forêt en fonction de l'âge et de la nature du peuplement.
- Préciser de rester le plus factuel possible et d'éviter les analyses et les interprétations.
- Ne pas tout miser dans l'observatoire et poursuivre et renforcer la concertation et les échanges locaux qui restent les plus pertinents.



# Observatoire Territoires-Gibiers

## Les données présents



# Inventaire des dégâts

## Protocoles d'estimation du taux de dégâts\*

(\*information issue du document *fonctionnement plateforme et estimation dégâts* présent sur la plateforme nationale)

- Guides équilibre forêt gibier -> P. BROSSIER et J. PALLU
- 10 grappes de 10 -> Protocole du département santé des forêts
- Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe (Octobre 2009, Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

# Guides équilibre forêt gibier : P. BROSSIER et J. PALLU

## COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIE DE DEGATS DU GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN PLANTATION FORESTIERE MONO SPECIFIQUE

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars avril (résineux) et septembre octobre (feuillus))

### Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

### Dans un deuxième temps :

1. Il détermine le taux de sondage qui dépend d'une part de la superficie de la plantation, d'autre part de la densité initiale d'installation.  
Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.  
Exemple 1 : une peupleraie de 2 hectares aura un taux de sondage de 1/2, soit une ligne sur deux.  
Exemple 2 : une plantation de douglas de 2 hectares réalisée à 1100 tiges à l'hectare aura un taux de sondage de 1/6, soit une ligne sur six.
2. Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.) Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

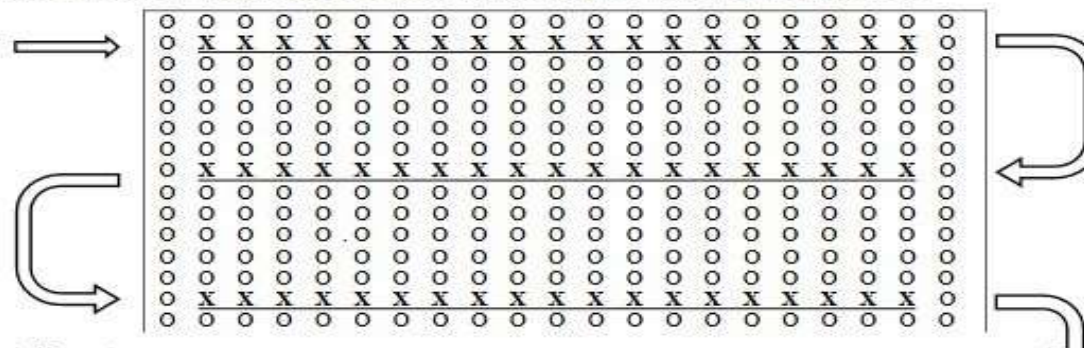
### Dans un troisième temps :

L'opérateur veille à éliminer systématiquement les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne car ils concentrent souvent les attaques des animaux.

Exemple 1 : peupleraie sondée au 1/2 ; on commence l'inventaire à la 2<sup>ème</sup> ligne. Seront donc examinées les lignes 2, 4, 6, 8, 10...


Exemple 2 : plantation de douglas sondée au 1/6 ; on commence l'inventaire à la 2<sup>ème</sup> ligne du côté de la parcelle d'où l'on est parti. Seront donc examinées les lignes 2, 8, 14, 20...

Suivant le croquis ci-dessous : uniquement les plants matérialisés par la lettre X seront contrôlés



# Guides équilibre forêt gibier : P. BROSSIER et J. PALLU

## Dans un quatrième temps :

Il procède au sondage selon le taux retenu en commençant par exemple à la deuxième ligne.  Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés.

Sur chaque ligne sondée, il note :

- Le nombre de plants morts naturellement ou absents (mortalité ou absence extra cynégétique) ;
- Le nombre de plants abrouvés, c'est-à-dire ceux dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés ;
- Le nombre de plants frottés (y compris les cassés) ;
- Le nombre de plants écorcés, l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique aux cerfs de tout sexe, à ne pas confondre avec les frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée) ;
- Le nombre de plants arrachés. Les plants arrachés sont l'œuvre des sangliers ;
- Le nombre de plants victime d'autres dégâts (hylobe, gel, débroussailluse...) ;
- Le nombre de plants indemnes ;
- Le nombre de plants contrôlés vivants est égale au nombre de plants abrouvés+frottés+écorcés+arrachés+victimes d'autres dégâts+indemnes.

A noter qu'un plant abrouvé et frotté n'est comptabilisé qu'une seule fois au titre des frottés.

## Dans un cinquième temps :

A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts. Les plants morts ou absents ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des dégâts.

## Dans un sixième temps :

Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Lien internet : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/forets-et-chasse>



# 10 grappes de 10 : Protocole du département santé des forêts\*

(\*illustrations issues du document *fonctionnement plateforme et estimation dégâts* présent sur la plateforme nationale)

## 3.2 10 grappes de 10 (d'après DSF)

Le protocole standardisé d'observation est utilisé par le Département Santé des Forêts pour évaluer localement de façon précise l'abondance ou l'importance des dégâts liés à un problème. L'observation est faite sur 100 tiges réparties en 10 grappes dans le peuplement.

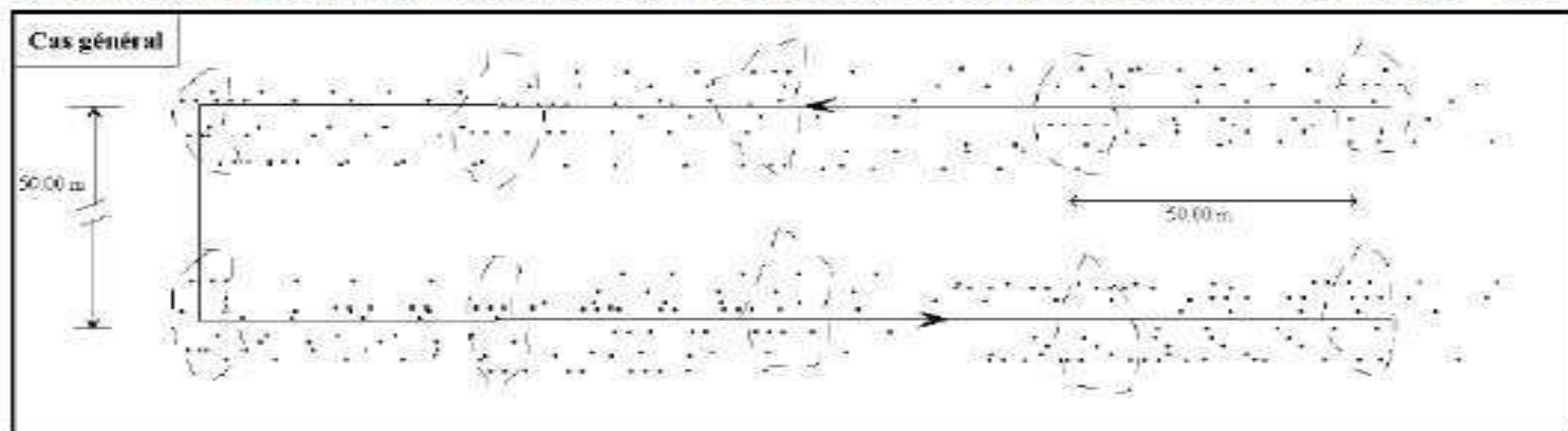
### ***Le cheminement :***

Le point de départ est un arbre sur lequel le problème est dûment identifié.

Les observations suivantes sont réalisées le long d'un cheminement composé de deux virées de 200 mètres de long chacune, à partir desquelles ces observations sont effectuées.

Les deux virées sont elles-mêmes distantes, en règle générale, de 50 mètres entre elles.

Le cheminement terminé, l'observateur aura donc effectué un parcours en forme de " U ".





# Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe \*

(\*illustration issue du document *fonctionnement plateforme et estimation dégâts* présent sur la plateforme nationale)

## 3.3 INRAe (Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier, Octobre 2009, Jean-Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Le guide proposé concerne **exclusivement** le diagnostic sylvicole des peuplements traités en **futaie régulière**, que leur régénération soit obtenue par plantation ou par voie naturelle, et peut, dans certains cas, servir également au diagnostic de la futaie irrégulière.

*Télécharger le guide et les fichiers associés :* <https://agriculture.gouv.fr/equilibre-foret-gibier-guide-pratique-devaluation-des-degats-en-milieu-forestier>

Chacun des protocoles comporte une notice décrivant le protocole d'observation, une fiche signalétique de l'unité d'inventaire, un fichier « utilitaire » et des exemples de saisie et de résultat :

- Le protocole « Abrouissement » dans les plantations,
- Le protocole « Abrouissement » dans les régénérations naturelles constituées d'une essence « objectif » prédominante,
- Le protocole « Abrouissement » dans les semis en ligne de pin maritime,
- Le protocole « Écorçage » (peupleraies exclues),
- Le protocole « Écorçage » des plantations de peuplier.



# Les différents types de dégâts



## ABROUTISSEMENT DE SEMIS OU PLANTS

CERVIDES

**Description :** Consommation des jeunes pousses, bourgeons, feuilles. Dégâts ponctuels ou répétés d'années en années.

**Conséquences :** Perte de dominance apicale des semis et plants ; Ralentissement de croissance ; Insuffisance du nombre de tiges d'avenir ; Voire disparition de l'essence la plus appétente.



## FROTTIS OU CASSE

CERVIDES MALES

**Description :** Marquage territorial ; Frayure (fin de croissance des bois, chute des velours).

**Conséquences :** Perte économique de l'arbre par dessèchement d'une partie de la tige ; Mortalité par cassure de la tige.



# Les différents types de dégâts



## ÉCORÇAGE DES JEUNES ARBRES

CERVIDES

**Description :** Consommation de l'écorce de jeunes arbres ou d'arbres à l'écorce lisse.

**Conséquences :** Mauvaise cicatrisation impliquant la pourriture du bois.



## BOUTIS ET VERMILLIS (*RECHERCHE DE VERS*)

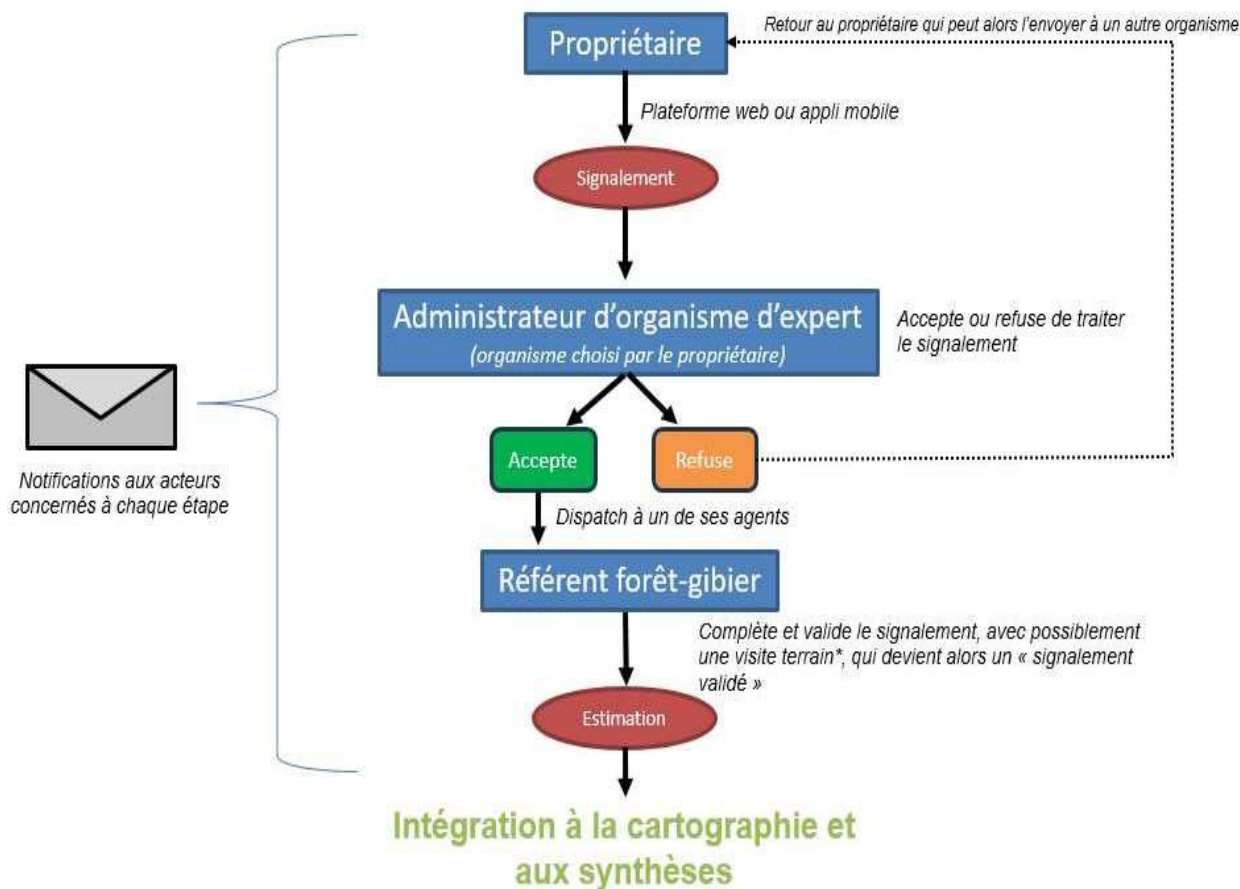
SANGLIERS

**Description :** Arrachage des plants ; Consommation, mise à nue des racines.

**Conséquences :** Mortalité, absence de plants sur une partie de la parcelle ; Ralentissement de croissance.

# Observatoire Territoires-Gibiers : réaliser un télé-signallement

- Validation du télé-signallement par un référent
- Différenciation des signalements avec visite de terrain et sans visite de terrain à partir de pictogrammes



# Réaliser un télé-signallement

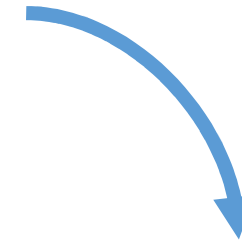


Google observatoire territoire gibier

Tous Images Vidéos Actualités Web Livres Finance

GIP ATGeRI  
https://gipatgeri.fr / observatoires-et-outils-danalyse > o... :

**Observatoire Territoires-Gibiers**  
Observatoire Territoires-Gibiers. Un observatoire pour établir un constat partagé par tous les acteurs sur l'équilibre sylvo-cynégétique en Nouvelle-Aquitaine.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES

Connexion en tant que professionnel →

Accueil  
Cartographie  
Synthèses  
Aide et Ressources

**Maintenance programmée**  
Une opération de maintenance aura lieu sur notre serveur de base de données du lundi 27 janvier à partir de 18h00 jusqu'au mercredi 29 janvier au matin.  
L'ensemble des services cartogip.fr seront indisponibles pendant cette période (authentification, ensemble des outils web et mobiles, etc.).  
Une réouverture sera toutefois possible dans la journée du mardi 28 janvier si aucune anomalie n'est détectée.  
Veuillez nous excuser par avance pour la gêne occasionnée.

Observatoire Territoires - Gibiers

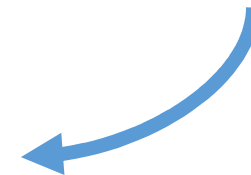
Télé-signalier Cartographie Synthèses



**OBSERVATOIRE TERRITOIRES-GIBIERS**

Un observatoire pour établir un constat partagé par tous les acteurs sur l'équilibre sylvo-cynégétique en Nouvelle-Aquitaine.

ACCÉDER À L'OBSERVATOIRE TERRITOIRES-GIBIERS +



Lien repris en fin de diaporama

# Créer et paramétrer son compte

Observatoire régional Territoires-Gibiers

Connexion en tant que professionnel

Propriétaire forestier  
Vous n'avez pas encore de compte Cartogip?

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

Créer un compte

Penser à valider la création du compte à partir du mail reçu.  
Penser à regarder dans vos SPAM.

Madame  Monsieur

Nom du contact\* Ex: Dupont

Prénom du contact\* Ex: Jean

Adresse du contact\* Adresse

Code Postal\* Ex: 75000

Commune\* Ex: Paris

Téléphone du contact\* Téléphone

Mail/Identifiant\* Ex: dupont.jean@mail.fr

Mot de passe\* Mot de passe

Confirmation du mot de passe\* Confirmation du mot de pass

Valider Réinitialiser

Si vous possédez déjà des identifiants d'accès à Cartogip, vous pouvez demander le paramétrage de ceux-ci via le formulaire de contact, sinon merci de créer votre compte Cartogip en suivant la procédure ci-dessous.



Accueil

Mon compte

Télé-signalier des dégâts de gibier

Cartographie

Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

## Observatoire Territoires Gibiers

### Gestion des données

- Consulter mes coordonnées
- Consulter mes signalements
- Gérer mon/mes organisme(s) référent(s)

## Observatoire Territoires Gibiers

### Mes coordonnées

- **Nom** : CODECCO
- **Prénom** : Jean Guillaume
- **Adresse** :
- **Code postal** :
- **Ville** :
- **Mail** :
- **Tél.** :

Demande de modification

## Observatoire Territoires Gibiers

### Gérer mon/mes organisme(s) référent(s)

Recherche par organisme

- CHAMBRE D'AGRICULTURE
- COOPERATIVE
- CRPF
- EXPERT FORESTIER
- GESTIONNAIRE FORESTIER PROFESSIONNEL
- ONF pour les forêts publiques
- SYNDICAT

Recherche par agent

Nom de l'agent (veuillez à bien respecter l'accentuation "é,è,ê,...") :

Entrer le nom de l'agent.

**Résultat(s) trouvé(s) :**

FRANSYLVA LIMOUSIN

+ Ajouter aux favoris

Demander l'ajout d'un organisme référent

Penser à rafraîchir la fenêtre



# Réaliser un télé-signallement

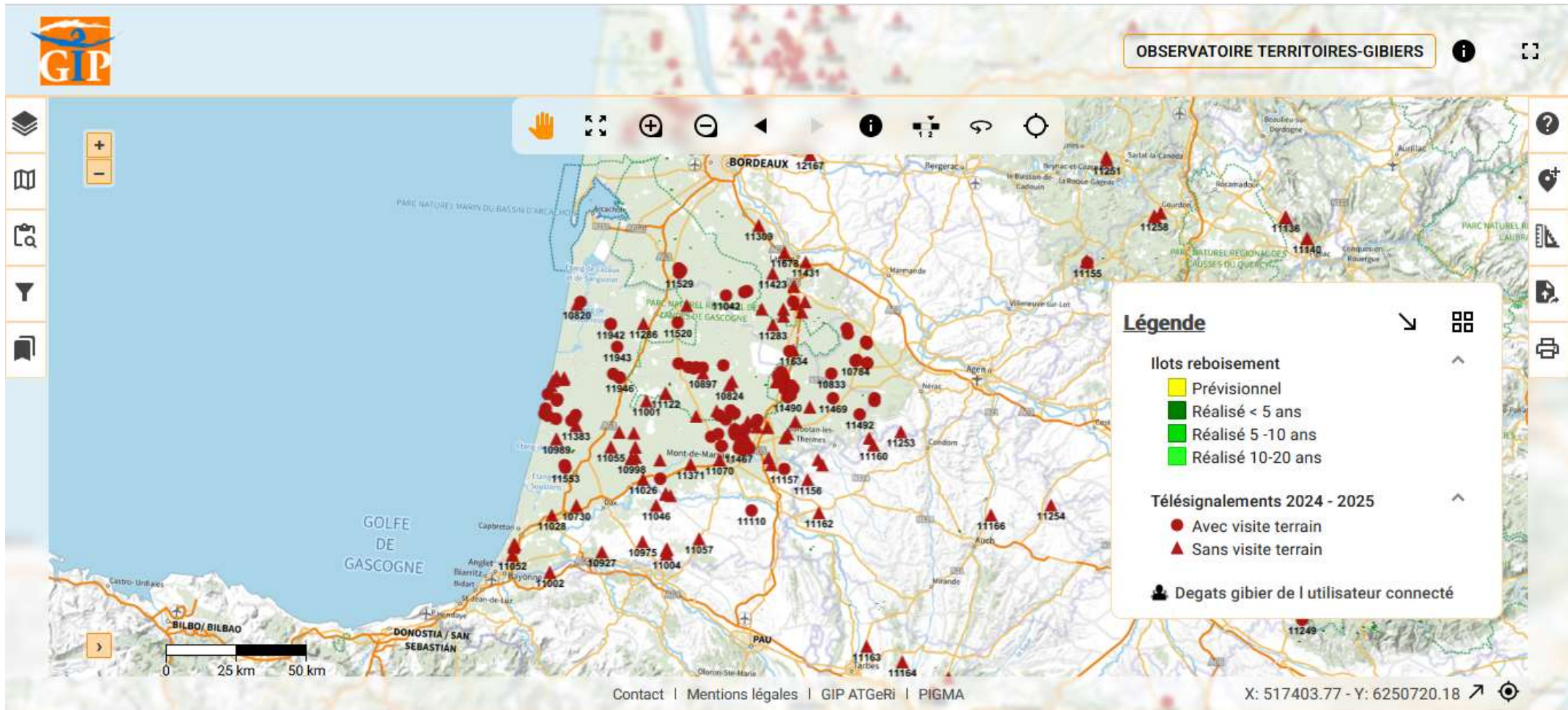
Accueil
Mon compte
Télé-signaliser des dégâts de gibier
<b>Cartographie</b>
Synthèses
Export de données
Aide et Ressources

Cliquer sur « Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibier (**nouvelle version**) »

## Observatoire Territoires - Gibiers

- [Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibiers \(nouvelle version\)](#)
- [Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibiers \(ancienne version\)](#)

# La cartographie – nouvelle version



**CARTES EN COURS**

- Télésignalements 2021 - 2022
- Télésignalements 2022 - 2023
- Télésignalements 2023 - 2024
- Télésignalements 2024 - 2025
- Dégâts gibier de l'utilisateur connecté
- Type de dégâts (année cynégétique)**
- Taux de dégâts (année cynégétique)**
- SYLVAFAUNE**
- Estimations de dégâts paramétrées
- Pigma g 24 plan chablis 2007 2009
- Zone grele dordogne (20-06-2022)
- Contour de feu landiras (072022)

# Contenu des différents menus à la gauche de la carte

**CADASTRE IGN**

- Région
- Département
- Commune
- Sections
- Entrez le code commune absorbée (000 par défaut)
- Entrez le numéro de la parcelle (0121 par exemple)

**OBSERVATOIRE GIBIER**

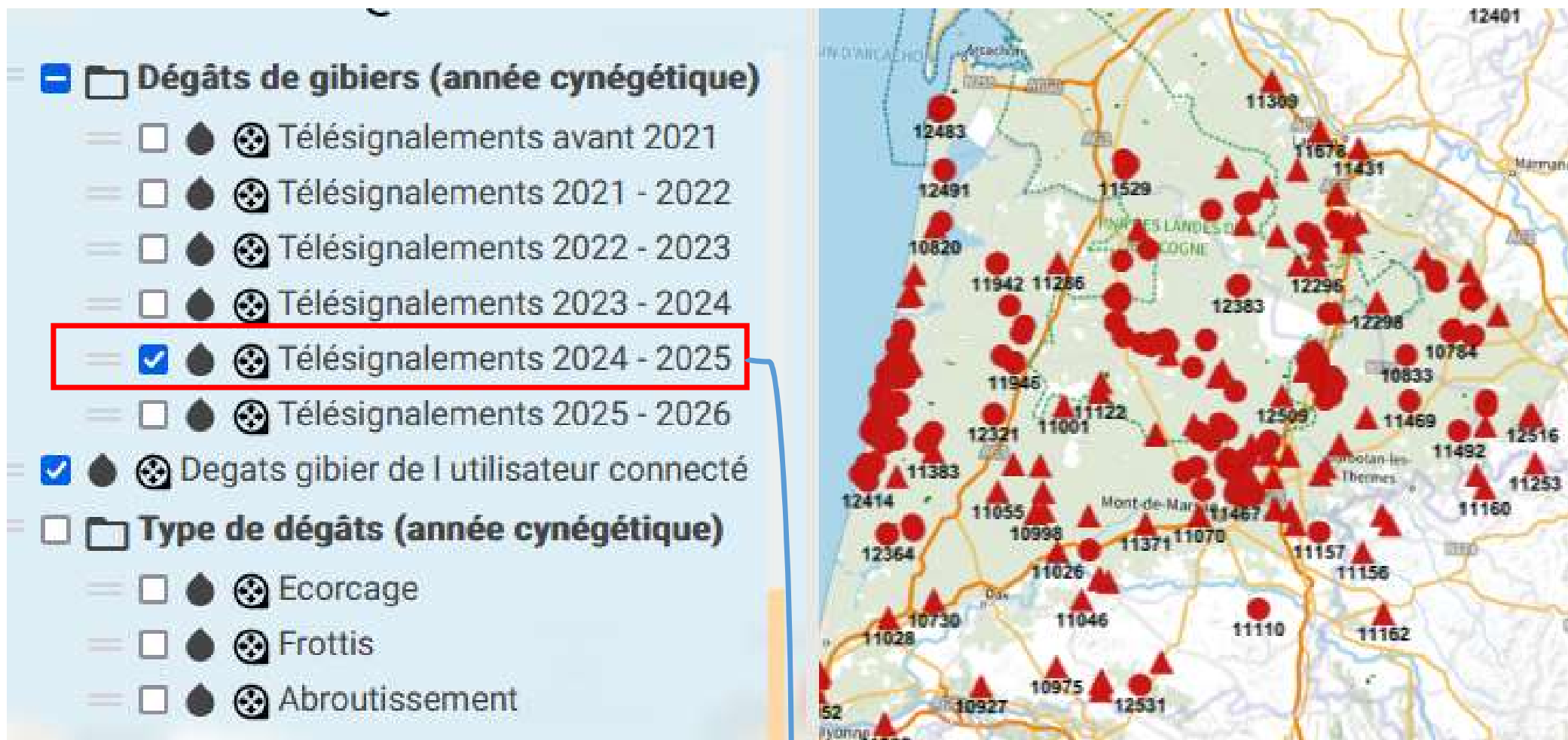
Télésignalements 2024 - 2025

- 10722
- 10730
- 10732
- 10736
- 10737
- 10738
- 10739
- 10745
- 10781

Unité Gestion Chevreuil

Unité Gestion Cerf





# Contenu des différents menus à la droite de la carte



Saisir le contour d'une parcelle reboisée  
*Cliquer sur l'icone*

Réaliser un télé-signallement  
*Cliquer sur l'icone*



# Fiche de télé-signallement à compléter

Récupérer les données saisies de l'enregistrement N°  Valider

Date de relevé terrain\* (jj-mm-aaaa):  -  -

N ENREGISTREMENT GIP N° : 12171

## IDENTIFICATION

*Le référent accepte la visibilité de ses propres nom et coordonnées par les titulaires de comptes autorisés.*

*Le référent atteste qu'il a l'autorisation du propriétaire de faire cette saisie.*

### Le propriétaire déclarant :

Nom, Prénom  
du  
Propriétaire\*

Adresse\*

Code Postal\*

Ville\*

Tél.\*

Email

### Son référent forêt-gibier (gestionnaire, conseiller)

Nom de  
l'organisme\*

Nom de l'agent\*

En tant que\*

Adresse\*

Code Postal\*

Ville\*

Tél.\*

Email\*

## DROIT ET PLAN DE CHASSE DE LA PROPRIÉTÉ

**Titulaire du droit de chasse\*** :

Propriétaire ▼

**Titulaire du droit de chasse \*** (Qui chasse ou en a le droit ?)

Chasse :

**Attributaire du plan de chasse** (qui demande le plan de chasse ?)\*

Propriétaire ▼

N° du territoire de chasse (N° FDC du Plan de chasse)

**Propriété\***:

non clôturée ▼

## LIEU DES DÉGÂTS

**Commune\*** :

(Automatique)

Lieu dit :

Section et n° cadastral\* :

Coordonnées GPS du lieu des dégâts (*facultatif*)

(Automatique)

Surface totale :

 ha

Surface en reboisement\* :

 ha

**Parcelle(s) ayant reçu une aide \***:

Non ▼

**N° OSIRIS si dossier(s) subventionné(s) :**

## PEUPEMENT FORESTIER ENDOMMAGÉ

Essence principale\* :

Essence(s) secondaire(s) :

Année d'installation\* :

Nombre de plants/ha

Type de régénération\* :

Présence d'élément de **diversification**\* :

Conservation

Constitution

Commentaires :

Protections\* :

### Protection du peuplement

Répulsif

Gaines

Arbres de fer

Protection en plein

Piquets

Autres (Précisez)

Taux de protection pour les protections individuelles  %

### Regarnis suite à un dégât de gibier

En nombre de plants/ha

Essence



## DESCRIPTION DES DÉGÂTS

### Nature des dégâts\* :

- Abroustissement       Ecorçage  
 Frottis                       Piétinement, arrachage  
 Autres

### Espèce à l'origine des dégâts\* :

- Cerf                               Chevreuil  
 Sangliers                       Indéterminé  
 Autres

## ESTIMATION DES DEGATS PAR LE REFERENT ou ESTIMATION CONCERTEE PROPRIETAIRE/CHASSEUR

Organisme référent :

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE NOUVELLE AQUITAINE ▾

*Si vous n'avez pas encore ajouté d'organisme référent à votre liste, [cliquez ici](#).*

### CONSIGNES :

\* donnée obligatoire

(1) donnée obligatoire pour le référent forêt-gibier ET l'estimation concertée propriétaire-chasseur

(2) donnée obligatoire pour l'estimation concertée propriétaire-chasseur

Ne pas oublier de cliquer sur « Envoyer » pour transmettre votre signalement à votre référent

Envoyer

Annuler

# Des évolutions à venir

- Saisie d'un taux de dégât pas le propriétaire
- Possibilité d'envoyer une pièce jointe → levé de dégât / inutile de joindre une photo d'arbre endommagé
- Des éléments complémentaires à renseigner concernant le territoire de chasse : présence ou d'un secteur en opposition de chasse

# Coordonnées fédérations départementales des chasseurs

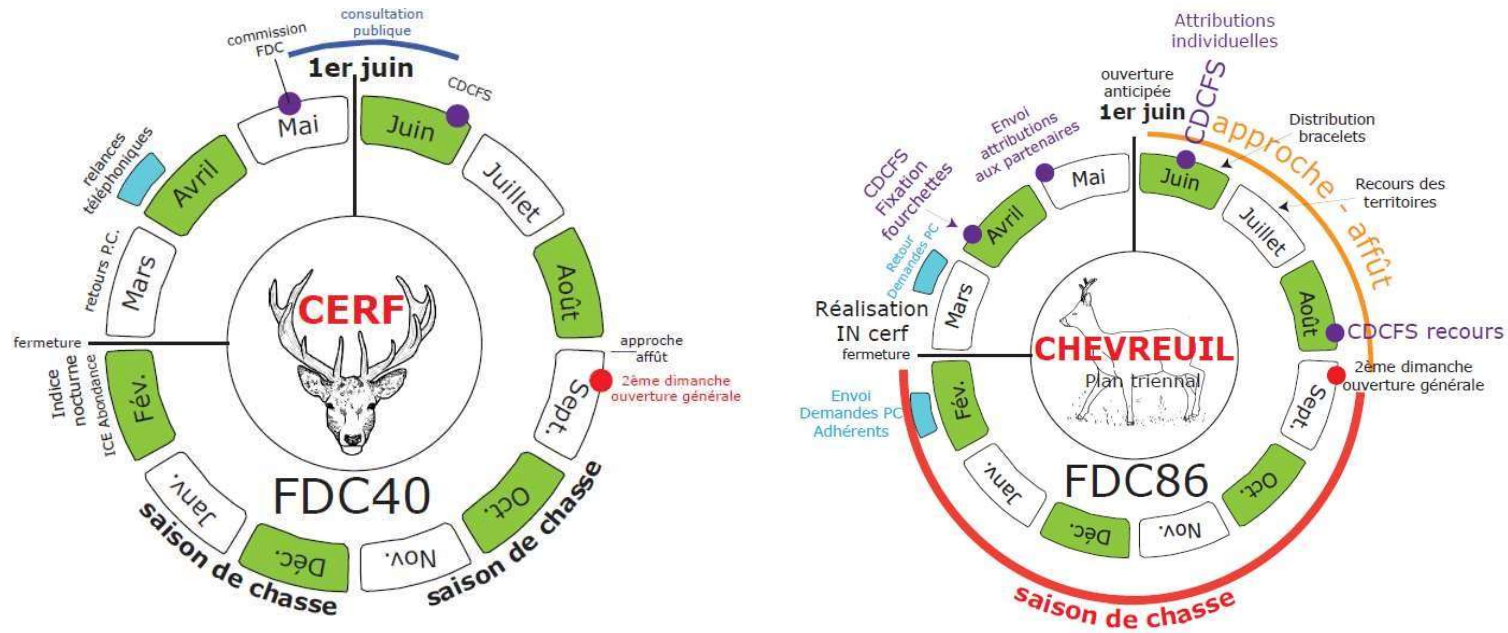
The screenshot shows a web browser window displaying a map application. The browser's address bar shows the URL: [https://cartogipviewer.cartogip.fr/map/observatoire\\_territoires-gibiers/viewer](https://cartogipviewer.cartogip.fr/map/observatoire_territoires-gibiers/viewer). The application interface includes a sidebar on the left with a menu titled 'CARTES EN COURS' containing various map layers like 'Ilots de reboisement Martin', 'Réseau routier', 'Pistes forestières 40', 'Environnement faunes flores', 'Protection du patrimoine', 'Sage', 'Données cynégétiques', 'ONF', and 'Jeunes peuplements'. A central popup window titled 'FICHE D'INFORMATIONS' is open, displaying details for a 'Fédération de chasse localisée'. The popup contains the following information:

- Nom :** Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze
- Code dept :** 19
- Adresse :** 4 Square Montana
- Code postal :** 19150
- Commune :** Laguenne-sur-Avalouze
- Courriel :** chasseurs.19@wanadoo.fr
- Tel :** 05 55 29 95 75

A 'Fermer' button is located at the bottom right of the popup. To the right of the popup, a 'Légende' (Legend) panel is visible, showing symbols for 'Fédération de chasse localisée', 'Ilots reboisement' (Prévisionnel, Réalisé < 5 ans, Réalisé 5-10 ans, Réalisé 10-20 ans), and 'Télésignalements 2024 - 2025' (Avec visite terrain, Sans visite terrain). The bottom of the screen shows a Windows taskbar with the search bar containing 'Taper ici pour rechercher' and the system tray displaying the time as 14:32 on 31/01/2025.



# Frises chronologiques d'élaboration d'un plan de chasse



\* Schémas réalisés par P. Mourguiart - FRC NA

# Contacts

- DRAAF Nouvelle Aquitaine
  - Jean Guillaume CODECCO
    - [jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr)
    - 05 87 79 84 76 / 07 60 97 35 74
- GIP ATGeRi
  - Guillaume LEQUEUX
    - [guillaume.lequeux@gipatgeri.fr](mailto:guillaume.lequeux@gipatgeri.fr)
    - 05 57 85 40 00

N'hésitez pas à nous faire remonter  
toutes demandes de précisions

# Pour aller plus loin : liens internet

- Vidéos :
  - Comité des forêts / Equilibre forêt gibier : <https://www.youtube.com/live/K3KadiPoy3Q?si=8VdTsgUDphb2SByW>
  - Comité des forêts / Comment le forestier peut-il agir sur l'équilibre forêt & ongulés ? : <https://www.youtube.com/live/7-aMoC1E1YM?si=IZmyJ45ci-hq9mVU>
  - Attention !! Contexte forestier différents de celui de la région
- Liens internet
  - Observatoire Territoire Gibier : <https://observatoire-territoires-gibiers.cartogip.fr/index.php>
  - <https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/multifonctionnalite/equilibre-foret-gibier>
  - <https://equilibre-foret-gibier.fr/wp-content/uploads/2019/09/equilibre-foret-gibier-guide-complet-2019.pdf>
  - <https://equilibre-foret-gibier.fr/>
  - <https://askafor.eu/wp-content/uploads/2021/09/Chasse-equilibre-foret-gibier-ASKAFOR-2023.pdf>